

CONFERENCE DE PRESSE
DE Monsieur LE PRESIDENT GASTON E. THORN

jeudi 5 mai 1983 à 15 heures

La Communauté vit aujourd'hui la menace de l'épuisement de ses ressources propres. En effet, un accroissement préoccupant de la dépense agricole rend inévitable la présentation à très brève échéance d'un budget supplémentaire très substantiel qui ne laissera pas beaucoup de marge de sécurité par rapport au plafond du 1% du taux TVA.

Bientôt cet état de choses ne permettra plus d'assurer la continuité des politiques existantes ni de développer les politiques communautaires qui s'imposent si nous voulons sortir de la crise économique qui nous gouverne, ni, à plus forte raison, d'élargir la Communauté à l'Espagne et au Portugal.

Dans ce contexte, la Commission a décidé de poursuivre quatre objectifs à la fois :

1. rigueur budgétaire,
2. développement des politiques nouvelles,
3. extension et diversification du système des ressources propres,
4. meilleur équilibre de dépenses et de recettes à l'intérieur du budget communautaire.

Tout d'abord, la Commission entend continuer à exercer, comme il se doit pour tout pouvoir public, un rigoureux contrôle de la dépense, en particulier, dans le secteur agricole qui continue à représenter la part prépondérante du budget.

A cet égard, la Commission, déçue par l'accueil réservé par le Conseil aux orientations qu'elle avait présentées dans son rapport sur le MANDAT, préoccupée par la tendance des dépenses agricoles à se développer plus rapidement que les recettes, et consciente qu'il serait impensable de rééquilibrer le budget exclusivement à travers la diversification des politiques communautaires, est prête à aller plus loin si les circonstances l'exigent, en proposant des mesures supplémentaires de maîtrise de la production agricole et, notamment, de limitation des excédents.

Ensuite, la Commission a fait ou fera de nouvelles propositions dans les domaines de l'emploi des jeunes, de l'énergie, de l'information, des transports, de l'innovation, de la recherche, pour n'en citer que quelques-uns. Dans ses choix, la Commission s'est inspirée et s'inspirera des critères d'économie et d'efficacité globales au niveau de la Communauté.

Enfin - et c'est là son troisième objectif - la Commission a élaboré ses propositions au sujet du renforcement et de la diversification du système de financement communautaire - comme elle l'avait préconisé dans son Livre vert du mois de février dernier.

Ces propositions, sur lesquelles le Collège s'est prononcé hier sans un seul vote contraire, vous seront présentées en détail par Monsieur TUGENDHAT;

Avant cela, je voudrais toutefois indiquer les sept critères fondamentaux qui nous ont guidés dans cet effort :

1. doter la Communauté des ressources dont elle a besoin avec la souplesse et l'autonomie financière nécessaire,
2. maintenir l'éventail existant des ressources propres avec la TVA au centre du système de financement de la Communauté,

3. éliminer le plafond de 1% du taux TVA,
4. établir une procédure communautaire pour des augmentations des ressources par des seuils successifs, qui permet au Parlement européen de développer des pouvoirs et des responsabilités dans le domaine des recettes,
5. aménager le système de financement en prenant en compte le critère d'équité entre Etats, l'attrait de tous les Etats membres ^{pour} une pleine participation aux politiques communautaires, la nécessité de stimuler de telles politiques et, par conséquent, l'intérêt global de la Communauté.
6. Aussi longtemps que la dépense pour le FEOGA Garantie représente une part prépondérante du budget, diversifier le système des ressources propres à travers la modulation d'une partie de la TVA de telle sorte que ces ressources correspondent mieux à la structure des dépenses.
7. rejeter toute solution ad hoc ou traitement spécial à l'égard d'un ou plusieurs pays particuliers et, donc, a fortiori, tout

exercice simple de compensation telle
qu'adopté durant les dernières années pour
le Royaume-Uni.

Le Collège est tout à fait conscient qu'aucune taxe ne peut être modulée sur la base des critères scientifiques et indiscutables. Bien au contraire, une telle modulation dépend toujours des résultats auxquels on veut parvenir et contient donc quelque chose d'arbitraire. Ce qui est vrai pour la fiscalité nationale est évidemment vrai pour la fiscalité communautaire.

Ceci veut dire qu'il sera facile pour les uns ou pour les autres de critiquer la proposition que la Commission vient de faire dans l'intérêt de la Communauté. Toutefois, j'ai la ferme conviction qu'il n'y a pas d'autre système de modulation nous permettant d'appliquer des critères identiques à tous les Etats membres sans parvenir à des résultats aberrants pour un ou plusieurs d'entre eux et sans remettre en cause le financement communautaire.

Je voudrais donc recommander aux Autorités concernées de prendre sérieusement en compte ces propositions de la Commission concernant le financement futur de la Communauté car leur rejet pur et simple risquerait d'enliser la Communauté dans un débat sans issue sur la définition de "situation budgétaire inacceptable", d'équilibre le plus

souhaitable" et, en dernière analyse, sur les critères d'un juste retour (soldes nets). Le caractère même de la Communauté en sortirait bouleversé.

La parole est maintenant au Conseil et au Parlement européen.

